

RAPPORT N° 482 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 9 MARS 2025

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 1^{er} au 8 mars 2025 et documente les cas de violations des droits de l'homme survenus au Burundi.

Durant cette période, deux (2) personnes ont été assassinées dans les provinces de Muyinga et Rumonge.

Le rapport mentionne aussi le cas d'un (1) jeune homme violemment battu et grièvement blessé par le commissaire de la Région Nord de police dans la province de Ngozi, ainsi que les cas de trois (3) personnes qui ont été arbitrairement arrêtées par des agents de la police et du Service National de Renseignement (SNR), respectivement dans la province de Ruyigi et la ville de Bujumbura.

1. Atteintes au droit à la vie

- Le dimanche 2 février 2025, dans la nuit, aux alentours de 21 heures, des individus non identifiés ont assassiné par balles un homme du nom de Berchimas Minani à l'entrée de son domicile, situé au quartier Swahili, dans le chef-lieu de la commune et province de Muyinga.

Selon des membres de sa famille, Berchimas Minani est tombé dans une embuscade tendue par des individus armés qui l'attendaient à l'entrée de son domicile. Ils l'ont aussitôt abattu à plusieurs balles à la tête et de la poitrine, causant sa mort sur-le-champ.

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête immédiate afin d'identifier les auteurs de ce meurtre et de les punir conformément à la loi.

- Le jeudi 6 mars 2025, dans la matinée, un jeune homme connu sous le nom de Dieudonné Bazombanza a succombé à ses blessures à l'hôpital de Rumonge, après avoir été battu à mort par des personnes non identifiées dans la nuit de mercredi à jeudi, sur la colline de Rukinga, dans la commune et province de Rumonge.

Selon des résidents de la colline de Rukinga, Dieudonné Bazombanza a été violemment battu par des individus qui l'ont accusé d'être un voleur et lui ont même amputé le bras gauche.

D'après les mêmes sources, Dieudonné Bazombanza, originaire de la commune de Gishubi, en province de Gitega, vivait dans le quartier de Birimba et était connu pour ses actes de banditisme dans les ménages.

SOS-Torture Burundi demande l'ouverture d'une enquête afin d'identifier les auteurs de ce meurtre et de les sanctionner conformément à la loi.

2. Violation du droit à l'intégrité physique

- Le jeudi 6 mars 2025, dans l'après-midi, le commissaire de la Région Nord de la police, le Général de Brigade de Police Lambert Habonimana, a violemment torturé un jeune motard de 27 ans, Septime Ndikuriyo, sur la colline de Rusuguti, en commune et province de Ngozi.

Selon des témoins, Septime Ndikuriyo, originaire de la colline de Cihonda, dans la commune de Gashikanwa, toujours en province de Ngozi, circulait à moto lorsqu'il a dépassé le véhicule à l'arrêt du commissaire régional sur la colline de Rusuguti. Ce dernier l'a alors intercepté et a commencé à le frapper violemment, l'accusant d'avoir dépassé son véhicule. Il a poursuivi son passage à tabac jusqu'à provoquer une hémorragie nasale chez Septime Ndikuriyo, qui a fini par perdre connaissance.

Les mêmes sources précisent que Septime Ndikuriyo a été évacué à l'hôpital régional de Ngozi, où il a été admis en soins intensifs dans un état très critique, tandis que le Général de Brigade de Police Lambert Habonimana demeure libre et ne fait l'objet d'aucune inquiétude.

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête impartiale afin d'arrêter l'auteur des faits et de le traduire en justice.

3. Violations du droit à la liberté de mouvement : arrestations et détentions arbitraires

- Une information parvenue à SOS-Torture Burundi révèle que, le vendredi 28 février 2025, dans la matinée, la police et l'administration du camp de réfugiés Banyamulenge de Bwagiriza, dans la province de Ruyigi, ont procédé à l'arrestation arbitraire d'une réfugiée et mère de trois enfants, Nyamutarutwa Murorunkwere, sous le prétexte infondé de l'absence de son mari au camp.

Selon des témoins, l'arrestation arbitraire de Nyamutarutwa Murorunkwere a été précédée par des fouilles dans cinq maisons de réfugiés appartenant à la communauté Banyamulenge, situées dans les quartiers 25 et 37 du camp de Bwagiriza.

Les mêmes sources précisent que la police soupçonne le mari de Nyamutarutwa Murorunkwere d'être retourné en RDC pour rejoindre les rebelles du M23, tandis que son épouse affirme qu'il s'est rendu à Bujumbura à la recherche d'un emploi afin de subvenir aux besoins de sa famille.

SOS-Torture Burundi appelle à la libération immédiate de Nyamutarutwa Murorunkwere et à la cessation des persécutions infligées à la communauté Banyamulenge vivant au Burundi.

- Le dimanche 2 mars 2025, dans la journée, des agents du Service National de Renseignement (SNR) ont arbitrairement arrêté Manassé Nizigiyimana à son domicile, situé au quartier de Carama, zone de Kinama, commune de Ntahangwa, dans la ville de Bujumbura, et l'ont conduit au cachot du quartier général de ce

service. Il a rejoint ses deux cousins et frères, le lieutenant de police Kévin Nishimwe et le sous-lieutenant de police Albert Ndayisaba, qui avaient été arrêtés de façon arbitraire respectivement les 13 et 24 février 2025 à leurs postes d'attache.

Selon des membres de leurs familles, ces trois jeunes hommes, originaires de la colline de Budaketwa, commune de Mabanda, en province de Makamba, sont accusés d'avoir échangé des messages WhatsApp à propos des combats qui se déroulent en République Démocratique du Congo (RDC). Ils précisent qu'ils sont victimes d'une machination orchestrée par des agents du SNR en vue de leur arrestation arbitraire, d'autant plus que le téléphone de Kévin Nishimwe, où lesdits messages auraient été retrouvés pour la première fois, était en charge au moment de son arrestation et qu'il leur a été apporté par une autre personne.

SOS-Torture Burundi demande la libération de ces trois jeunes hommes, détenus arbitrairement.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situés à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.